

COMMUNE DE SAINT – JEANNET

06640 – Département des Alpes-Maritimes

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 19 JUIN 2013

Le dix-neuf juin deux mille treize à dix-neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de Saint-Jeannet se sont réunis au nouveau lieu de leurs séances, salle communale Saint Jean-Baptiste, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel SEMPÉRÉ, Maire, après avoir été dûment convoqués dans les délais légaux, le onze juin deux mille treize.

Avis de la présente réunion a été affiché le jour même de l'envoi des convocations sur le panneau officiel de la Mairie.

Secrétaire de séance : Madame Hélène MAILLEY-GAZAGNAIRE

La séance est ouverte à 19 heures.

Madame Hélène MAILLEY-GAZAGNAIRE procède à l'appel.

Sont Présents : Monsieur Jean-Michel SEMPÉRÉ, Monsieur Frédéric ALLARY, Madame Hélène MAILLEY-GAZAGNAIRE, Monsieur Christian SÉGURET, Madame Marie-Pierre DEMESSINE, Madame Marie-Georges MICHELI, Madame Muriel CHRISTOPHE, Monsieur Pierre ARNAUDON, Monsieur Jean-Claude PINTO, Madame Marie-Rose ABATE. **Soit 10 présents.**

Sont Absents excusés ayant donné procuration : Madame Maryse CORMIS à Madame Marie-Rose ABATE, Monsieur Fabien PANIER à Monsieur Frédéric ALLARY, Madame Laetitia BERNABEI à Madame Hélène MAILLEY-GAZAGNAIRE, Madame Marceline MICHON à Monsieur Christian SEGURET, Madame Rénata SZYROCKA à Monsieur Jean-Claude PINTO. **Soit 5 absents ayant donné procuration.**

Absents non excusés : Monsieur Armand PICCHI, Madame Claude FERRAND, Monsieur Thierry BORGIA, Monsieur Gérard VOISIN, Monsieur Francis NIRASCOU, Monsieur Bruno SALMON, Monsieur Gérard NIRASCOU, Madame Marie-Christiane DEY, Madame Françoise DELAVILLE, Monsieur Pierre GAZAGNAIRE, Monsieur Marc BEDINI. **Soit 11 absents non excusés.**

Monsieur le Maire constate que le quorum n'est pas atteint. Le Conseil Municipal ne peut donc pas délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour.

Aussi, conformément à l'article L. 2121-17 du CGCT lorsque le quorum n'est pas atteint le Conseil Municipal peut à nouveau être convoqué à trois

jours au moins d'intervalle. Il délibère alors valablement sans condition de quorum.

C'est pourquoi Monsieur le Maire informe les membres présents que le prochain Conseil Municipal aura lieu le lundi 24 septembre à 19 heures.

La séance est levée à 19h15

Fait à Saint-Jeannet, le 20 juin 2013

M. Jean-Michel SEMPÉRÉ,
Maire de Saint Jeannet

